

*Les crédits*

Deuxièmement, l'amélioration de l'accès, c'est-à-dire soutenir le développement de mécanismes axés sur la collectivité visant à supprimer les obstacles sur le plan des attitudes, des institutions et de l'information qui empêchent les personnes handicapées de participer à la société canadienne.

Troisièmement, la création de nouvelles solutions, c'est-à-dire faciliter le développement par les personnes handicapées d'initiatives innovatrices pour participer pleinement à la vie sociale et économique du Canada.

Les personnes handicapées ne réussiront à participer pleinement que si tous les secteurs de la société, le monde des affaires, les syndicats, les gouvernements et autres organismes, prennent leurs problèmes en considération. Pour que cela arrive, les associations de personnes handicapées doivent pouvoir représenter efficacement leurs membres et défendre leurs causes. Il faut pour cela que ces associations soient bien organisées, bien informées et capables de travailler pour le bien de leurs membres. Par exemple, une association pourrait réunir ses membres pour offrir des ateliers de formation d'animateurs ou, en collaboration avec des conseils de bandes indiennes, examiner les besoins des personnes handicapées dans les réserves.

Améliorer l'accès veut dire faciliter l'accès à l'éducation, au logement, à l'information et autres biens et services dans nos collectivités. Par exemple, quels sont les besoins particuliers des étudiants handicapés? Comment pouvons-nous améliorer l'accès aux services pour les personnes vivant dans des localités rurales?

Le projet doit porter sur des problèmes précis, concrets, et avoir le potentiel pour provoquer des changements. Par exemple, on pourrait établir une coalition communautaire pour le transport des personnes âgées et des personnes handicapées afin de définir les problèmes et de les faire connaître aux responsables locaux des services de transport. Ou on pourrait partager de l'information et des idées avec les médias pour montrer à quel point les mots façonnent la façon dont on perçoit les personnes handicapées, et on pourrait identifier les mots couramment acceptés qui les représentent sous un jour positif.

Dans certains cas, il n'existe pas de solutions bien évidentes aux problèmes auxquels font face les personnes handicapées. Dans ces cas-là, des organismes ont proposé des idées innovatrices qui leur permettent de participer à tous les aspects de la vie sociale et économique du Canada.

Ces initiatives pourraient révéler aux entreprises les capacités des personnes handicapées et leur montrer qu'il existe des façons différentes d'exécuter les tâches

sur les lieux de travail. Ce genre d'initiatives novatrices comprend, par exemple, l'établissement d'un centre indépendant qui s'occuperait des besoins en matière d'information sur les divers handicaps et de participation communautaire dans une localité en particulier, ou encore l'élaboration d'un programme de formation de transition pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, le gouvernement a aussi le Programme des relations interraciales et de la compréhension interculturelle. Le multiculturalisme dans les années 1990 consiste à supprimer les barrières qui pourraient nuire à la pleine participation et à la pleine contribution de tous les Canadiens, quels que soient leurs antécédents ou leur patrimoine culturel, ainsi qu'à la pleine jouissance de leur citoyenneté.

La politique de multiculturalisme du Canada contribue à faciliter l'adaptation à la diversité culturelle de plus en plus grande, à promouvoir l'unité nationale et à voir à ce que tous les Canadiens participent activement à la vie sociale, culturelle, économique et politique du Canada.

L'approche adoptée par le Canada, soit l'intégration grâce à un multiculturalisme efficace, est préférable à l'assimilation et à d'autres moyens de traiter avec une population aux origines ethnoculturelles très diverses.

Malgré certaines préoccupations récentes au sujet du multiculturalisme qui ont fait couler beaucoup d'encre, nous avons maintenant des raisons de croire que la majorité des Canadiens comprennent l'importance d'avoir une politique et des programmes dans ce domaine.

En juillet 1991, un sondage national de la maison Angus Reid a révélé que 76 p. 100 des Canadiens comprennent que le multiculturalisme concerne les Canadiens de toutes les souches. Soixante-dix-sept pour cent des Canadiens estiment que notre politique de multiculturalisme reflète bien la culture canadienne. Une forte majorité de 85 p. 100 des Canadiens appuient l'égalité entre tous les Canadiens en tant qu'objectif de la politique de multiculturalisme.

Le niveau d'appui à l'égard de l'objectif d'intégration de la politique est à 73 p. 100, et le niveau d'appui à l'égard de son rôle pour ce qui est d'aider la société canadienne à s'adapter à la diversité culturelle est à 74 p. 100.

Le racisme et la discrimination touchent tous les Canadiens, peu importe leur âge. Il est évident que nous préférons tous vivre dans un pays équitable et plus bienveillant et non dans un État déchiré par les tensions raciales. Nous devons nous épauler et bâtir une société multiculturelle dynamique et progressiste dont nous pourrions tous être fiers.